



Contrat bousier jusqu'en 2019 pour un homme de 77 ans?

Par **summer73**, le **27/01/2008** à **21:19**

Bonsoir,

Je viens d'apprendre que le banquier de mon grand-père(78 ans) cette année lui a fait signer un contrat boursier(si je peux appeler cela comme ça) valide jusqu'en 2019!!

Est ce légal?Car en 2019, mon grand père ne sera malheureusement plus de ce monde normalement.

De plus, ce contrat a entraîné d'énormes pertes bousières(plus de 15 000 euros).

Pouvez m'apporter votre aide?

Merci.

Par **jeetendra**, le **28/01/2008** à **10:07**

bonjours, si votre grand pere a encore toutes ses facultés mentales je ne vois pas légalement parlant ce que vous pourrez faire, cordialement

Par **summer73**, le **28/01/2008** à **17:10**

Merci de votre réponse rapide.

Oui il est encore en possession de toutes ses facultés mentales mais en partant d'un bon sens, n'est-il pas malhonnête de proposer un contrat de ce type à une personne si âgée?

Cordialement